



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 18 avril 2017 à 18 h 30, à la salle polyvalente du centre multifonctionnel Rolland-Dion au 160, place de l'Église à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Guillaume Jobin Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	---

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

- 1. Administration de la municipalité**
 - 1.1 Autorisation en vue de la signature de promesses d'achat dans le cadre du projet de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal
- 2. Trésorerie**
 - 2.1 Aucun
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
 - 4.1 Octroi d'un mandat en vue de la réalisation d'une évaluation environnementale
 - 4.2 Octroi d'un mandat pour la surveillance de chantier dans le cadre des travaux de prolongement des rues Mario et Fiset
 - 4.3 Honoraires supplémentaires dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues André et Guyon et des avenues Dufresne, Moisan et du Jardinier
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
 - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
 - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

17-04-149 **AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DE PROMESSES D'ACHAT DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE ET D'UN GARAGE MUNICIPAL**

Attendu le projet de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal;

Attendu que ce projet nécessitera peut-être l'acquisition de terrains;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, les promesses d'achat nécessaires menant à la réalisation du projet de construction de la caserne incendie et du garage municipal.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

17-04-150 **OCTROI D'UN MANDAT EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Attendu le projet de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal;

Attendu qu'un des sites ciblé pour ce projet est possiblement contaminé;

Attendu la nécessité de procéder à une étude environnementale avant l'acquisition de ce terrain;

Attendu la proposition de service transmise à cet effet par la firme Akifer en date du 15 mars dernier;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie à la firme Akifer le mandat pour la réalisation d'une étude d'évaluation environnementale phase I et de caractérisation environnementale phase II, et ce, pour la somme de 14 145 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce mandat soit conditionnel à l'acceptation de l'offre d'achat à être présentée pour le site ciblé.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds général d'administration et remboursées à même le règlement d'emprunt à être adopté dans le cadre de la réalisation de ce projet, le tout conformément à l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-04-151 **OCTROI D'UN MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES RUES MARIO ET Fiset**

Attendu que les travaux de prolongement des rues Mario et Fiset débuteront sous peu;

Attendu la nécessité d'assurer la surveillance de chantier lors de ces travaux;

Attendu les invitations à soumissionner transmises aux firmes en ingénierie suivantes :

↳ Tetra Tech QI

↳ CIMA+

↳ Les consultants S.M. inc.

Attendu que le conseil municipal entérine le choix des soumissionnaires invités;

Attendu les recommandations de M. Pierre Beaulieu, directeur du Service des travaux publics, à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le mardi 18 avril 2017 dont voici le détail :



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

Nom du soumissionnaire	Montant excluant les taxes
CIMA+	20 800 \$
Les consultants S.M. inc.	20 784 \$

Attendu qu'en date des présentes, le plus bas soumissionnaire conforme est apte à conclure un contrat public;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le mandat mentionné en titre soit octroyé à la firme Les consultants S.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour un montant total de 20 784 \$ plus les taxes applicables, représentant 320 heures de surveillance au taux horaire de 64,95 \$.

La présente résolution, le devis ainsi que la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-04-152 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RUES ANDRÉ ET GUYON ET DES AVENUES DUFRESNE, MOISAN ET DU JARDINIER

Attendu les travaux de réhabilitation des rues André et Guyon et des avenues Dufresne, Moisan et du Jardinier réalisés en 2016;

Attendu que la surveillance de ces travaux était assurée par la firme d'ingénierie CIMA+;

Attendu que ces travaux ont nécessité des heures de surveillance additionnelles vu les ajouts et modifications en cours de projet;

Attendu la facture transmise à cet effet par CIMA+;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal recommande le paiement de la facture transmise par CIMA+ au montant de 14 070 \$ plus les taxes applicables représentant les honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux mentionnés en titre.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir à la présente dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement d'emprunt 609-16.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 42.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire